<u>Objectif</u>: Savoir repérer des informations dans des textes anciens

EXTRAITS DU CAHIER DE DOLEANCES DE LA NOBLESSE DU BAILLIAGE DE VENDOME:

Assemblée électorale le Mardi 24 Mars 1789. Comparants: les nobles du bailliage de Vendôme .(suit la liste des nobles concernés. On note la présence de Donatien Marie Joseph de Vimeur de Rochambeau pour son fief situé à Villiers)

La Noblesse du bailliage de Vendôme demande:

- <u>1.-</u>Lesdits Etats Généraux seront rendus périodiques à des époques [...] qu 'ils fixeront eux-mêmes. [...]
- 2.-Il sera établi des Etats Provinciaux dans tous le Royaume. [...] Le devoir du député (de la Noblesse) est de conserver à son Ordre les droits honorifiques et les prééminences dont la Noblesse française à joui ou a dû jouir jusqu'à ce jour. [...] 3.-On laisse à la sagesse des députés à décider si l'on doit voter par Ordre ou par tête.
- **4.-**On s'occupera de la suppression, ou au moins de la modération des droits d'aides et des gabelles. [...]
- <u>5.-</u>La Noblesse consentira un subside sur toutes les propriétés immobilières, quelle que soit la qualité du propriétaire. [...]
- <u>6.-</u>Il ne sera fait aucun emprunt, ni levé aucun impôt sans le consentement de la Nation légalement convoquée en Etats Généraux. [...]
- <u>7.-</u>Les Ministres seront responsables de leur gestion aux Etats Généraux qui pourront les faire juger par des tribunaux compétents. [...]
- **8.-**Les dépenses de chaque département (ministère), même celles de la Maison du Roi seront fixées et il sera procédé à une réduction des pensions, avec un tel ordre que la réforme puisse être entière et durable.[...]
- <u>**9.-**</u>Qu'on cherche par tous les moyens de faire contribuer les capitalistes*.
- <u>10.-</u>Qu'on laisse des impôts sur le commerce et l'industrie, mais qu 'ils soient modérés [...] qu'on taxe avec sagesse et graduellement les objets de luxe»
- <u>11.-</u> « La liberté individuelle des français sera assurée par la suppression de toute les lettres closes, lettres d'exil et autres espèces d'ordre arbitraire. [...]
- <u>12.-</u>Aucun concitoyen ne pourra sous aucun prétexte, être enlevé à ses juges naturels. [...]
- <u>13.-</u>L'abolition de toutes commissions particulières (= tribunaux d'exception) [...] que les magistrats

- (juges), dépositaires et conservateurs de la loi ne puissent ni la changer, ni la modifier.
- <u>14.-</u>Que la maréchaussée soit doublée et ses fonctions clairement énoncées »
- <u>**15.-**</u>Qu'il soit délibéré sur la liberté de la presse. *capitaliste= celui qui possède de l'argent (capital) et le fait fructifier dans les affaires

<u>COMPARONS</u> AVEC DES EXTRAITS DU CAHIER DE DOLEANCES DE LA NOBLESSE DU BAILLIAGE D'AMONT (Haute Saône) :

- <u>A.</u> « Avant de prendre part à aucunes délibérations les députés de la Noblesse obtiendront toute sûreté pour leur propre personne (afin) qu'ils ne puissent être poursuivis dans aucuns tribunaux durant le temps que durera leur mission ...»
- **B.** [...] il est expressément demandé aux députés de la Noblesse d'insister et de persister pour obtenir la réduction des trois ordres à deux. Le premier sera composé du Clergé noble et de la Noblesse laïque, le second ordre sera composé du Clergé non noble et du Tiers Etat des villes et des campagnes.
- C. Si chaque ordre est composé d'un nombre égal de représentants, la délibération pourra avoir lieu par tête; mais si l'égalité numérique n'existait pas entre les deux ordres, alors on votera par ordre.
- <u>D.</u>« On s'en rapporte à la sagesse des Etats Généraux pour fixer les limites de l'influence qu'aura le Roi sur leurs décisions [...] cette influence sera telle qu'en conservant toute la dignité de la majesté royale, l'assemblée de la Nation demeure investie de toute la puissance qui lui appartient. »
- **<u>E.</u>** « La conservation des exemptions personnelles et des distinctions dont la Noblesse a joui dans tous les temps sont des attributs qui la distinguent essentiellement et qui ne pourront être attaquées et détruites... »
- <u>F.</u> « La Noblesse du bailliage d'Amont demande donc que l'ordre dont elle fait partie soit maintenu dans toutes ses prérogatives personnelles... »
- <u>G.</u> « Tous les ordres étant unanimement convenus de respecter les propriétés, la Noblesse n'entend en aucune manière se dépouiller des droits seigneuriaux tels que justice haute, moyenne et basse, chasse, pêche, mainmorte, tailles, corvées, colombier, cens, redevances, dîmes, et autres quels qu'ils soient... »
- **<u>H.</u>** « Elle consent néanmoins, pour l'honneur du nom français, à l'abandon de certains droits que les Etats Généraux jugeraient trop onéreux, à condition toutefois que ces droits soient rachetés par ceux qui les supportent et avec l'agrément du seigneur du lieu... »

(fait à Vesoul le 12 Avril 1789)

LES CAHIERS DE DOLEANCES DE LA NOBLESSE

Etude du cahier de doléances de la Noblesse du bailliage de Vendôme

Quelle est la date de rédaction de ce cahier de doléances ?

Quel personnage important est présent ?

Les Impôts:

- 1)De quels impôts la Noblesse demande-t-elle la suppression ? (4) Cette demande est-elle catégorique ? Lequel de ces impôts est un impôt indirect ?
- 2)Propose-t-elle des solutions dans le domaine fiscal ? Que consent-elle à faire ? (5)
- 3) De qui demande-t-elle une imposition accrue ? (9)
- 4) Par contre, l'imposition devra être modérée sur quelles activités ? Pourquoi demande-t-elle cela ? (10)
- 5)Pour réduire les dépenses que propose-t-elle ? (7.8)
- 6)Qui devra décider, à l'avenir, des impôts ? (6)
- 7) Qui les répartira à l'intérieur des provinces ? (2) Dans quelles provinces cela existe-t-il déjà ?

Les Lois:

- 1)Comment s'appelle le pouvoir de faire les lois ?
- 2)Qui devra détenir ce pouvoir, à l'avenir ?
- 3)Que demande la Noblesse en ce qui concerne l'organisation de cette assemblée ? (1)

La justice:

- 1)Comment s'appelle le pouvoir de juger ceux qui ne respectent pas les lois ?
- 2)De quoi la Noblesse demande-t-elle la suppression ? (11,13) Que reproche-t-elle à certains juges de l'époque ?
- 3)Par qui devront être jugés les citoyens ? (19) Cela doit vous faire penser à un texte plus ancien, dans un autre royaume, lequel ?
- 5)Sur quelle liberté doit-on délibérer ? (15)

La police :

1) Quelles sont les demandes de la Noblesse ? (14)

Etude du cahier de doléances de la Noblesse du bailliage d'Amont (Haute-Saône)

Quelle est la date de rédaction de ce cahier de doléances ?

- A) Comment s'appelle aujourd'hui la protection dont jouit un député pendant son mandat ? Pourquoi, d'après toi, la Noblesse d'Amont demande-t-elle cela ?
- B-C) Comment la Noblesse d'Amont souhaite-telle que soient organisés les Etats Généraux ? Ceci signifie une opposition claire entre qui et qui

D) Comment la Noblesse d'Amont envisage-t-elle

les pouvoirs du Roi à l'avenir?

- E-F-G) Compare l'attitude de la Noblesse d'Amont avec celle de la Noblesse vendômoise: laquelle est la plus ouverte aux réformes ? Sauraistu dire pourquoi ?
- H) A quel sacrifice la Noblesse d'Amont est-elle prête? A quelle condition ?